Relevé de décisions de la séance du Comité Syndical du mardi 1er juin à 14h00

Régulièrement convoqué le 25 mai 2021 par le Président, les membres du Comité Syndical, se sont réunis en séance ordinaire, en mairie de Quiberon ce jour, le mardi 1er juin 2021 à 14 heures 00 minutes

Présents – Membres délégués : K. BELLEC, S. DOYEN, G. GOUARIN, S. LE CHAT, MC LE QUER, A. NICOLAS, G. PIERRE, A. PINARD, D. RIGUIDEL

Pouvoirs : A. PESSEL donne pouvoir à S. LE CHAT, M. LE RAY donne pouvoir à A . PINARD, P. OFFICIAL donne pouvoir à D. RIGUIDEL, S. LEMOULINIER donne pouvoir à G. GOUARIN

Assistent également à la réunion :
Anthony HAMEL, Directeur du Syndicat Mixte
Christophe LE PIMPEC, Directeur adjoint du syndicat mixte

Secrétaire de séance :
Monsieur Gildas GOUARIN

Le Président fait l'appel et constate le quorum.

Approbation du procès-verbal du 16 mars 2021

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur Le Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars dernier.

Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, président
Suite aux modifications apportées aux effectifs en 2020, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après.

	Emplois permanents	Budgétaire	Pourvu Titulaire	Non pourvu	Pourvu contractuel
	Filière Administrative				
Catégorie A	Attaché territorial	2			2
Catégorie B	Rédacteur territorial principal 2ème classe	1	1		
	TOTAL Filière administrative	**3**	**1**		**2**
	Filière technique				
Catégorie A	Ingénieur territorial	1	1		
Catégorie B	Technicien territorial	1	1		
Catégorie C	Adjoint technique	4	4		
	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1	
	TOTAL Filière technique	**7**	**6**	**1**	
TOTAL GENERAL		**10**	**7**	**1**	**2**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical* DECIDE de mettre à jour comme présenté le tableau des effectifs.**

Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, président
Il est proposé d'adopter un taux d'avancement de grade pour l'ensemble des effectifs et pour la durée du mandat. Le Président rappelle que le choix de promouvoir un agent reste ensuite une décision de l'exécutif.
Il est proposé les taux suivants :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
B	Rédacteur principal 2è classe	Rédacteur principal 1ère classe	100 %
B	Technicien territorial	Technicien principal 2è classe	100 %
A	Ingénieur	Ingénieur principal	100%

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical* ACCEPTE la proposition de fixation des taux d'avancement de grade, telle que présentée ci-dessus, à compter de l'année 2021, - DIT que le taux reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant n'est pas prise, DONNE tous pouvoirs au Président pour signer tous documents nécessaires**

Avenant Règlement d'Aménagement du Temps de Travail

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, président
Afin de s'adapter aux évolutions des effectifs et des profils de poste, il est proposé d'adapter à la marge le règlement d'Aménagement du Temps de travail existant.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical* APPROUVE les modifications du règlement d'Aménagement du temps de travail au syndicat mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon, tel que présenté, à compter du 1er juillet 2021.**

Autorisation de lancement d'un marché public pour la création d'outils pédagogiques

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, président

Le syndicat mixte a déposé une demande de subvention Leader pour la création d'outils pédagogiques de découverte du territoire et des paysages à destination du jeune public. Le projet a reçu un avis favorable du comité unique de programmation du Pays d'Auray
Il est désormais proposé d'autoriser le lancement de marchés publics pour la réalisation de ces outils pédagogiques nomades. Le coût de ces outils est estimé à 21 150 € HT.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical* AUTORISE le Président à engager toute démarche nécessaire à la sélection de prestataires pour la réalisation de ces outils pédagogiques, AUTORISE le Président à signer tous documents s'y rapportant, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

Décision modificative n°1 – virement de crédits

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, président

En 2021 le syndicat mixte a mis en place un moyen de paiement supplémentaire pour les usagers du service de transport maritime de passagers. En plus des espèces et des chèques, le paiement par carte bancaire est dorénavant possible.

Pour cela, la solution de location d'un Terminal de Paiement auprès de la société Sextant monétique a été retenu. Cette location est accompagnée d'un dépôt de garantie qui sera restitué à la fin de son utilisation.

Afin de pouvoir payer ce dépôt de garantie, il y a lieu de prévoir une décision modificative. En effet le budget 2021 ne dispose pas d'inscription budgétaire pour ce type de dépenses.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Section Investissements Dépenses

Article	Libellé	Montant
2128 /020 /Label 275/020/SM	Autres agencement et aménagement de terrains Dépôts et cautionnements versés	-90€ +90€

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical A*CCEPTE la décision modificative n°1, type virement de crédits, telle que présentée.**